



RECU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200227-D00601310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 février 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL

Absents :

Mme Myriam EL-YASSA, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD

Procurations de vote :

Mme Karima ROCHDI donne pouvoir à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX donne pouvoir à Mme Christine WERTHE

OBJET : 10 - Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un emploi d'ingénieur auprès de la Direction Education

Délibération n° 2020/006013

Actualisation de la liste des emplois permanents

Création d'un emploi d'ingénieur auprès de la Direction Education

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 2	07/02/2020	Favorable unanime
Commission n° 4	04/02/2020 (voie électronique)	Pour information

I - Contexte

Dans la perspective du départ à la retraite du chef de service restauration, un risque élevé a été repéré quant à la continuité du service.

Ce risque a également été souligné dans le cadre de l'étude en cours pour l'élargissement de la capacité d'accueil de la restauration scolaire, compte tenu du mode unique de production (en liaison chaude) à une telle échelle.

II - Evolution envisagée

Il est proposé de créer un emploi d'ingénieur (chef de service adjoint au service restauration), filière technique, catégorie A à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon, grade de référence ingénieur principal. Cet emploi financera un poste affecté à la Direction Education le temps de la transmission de savoirs de la part du chef de service restauration avant son départ en retraite, date à laquelle l'agent recruté le remplacera.

Le poste d'adjoint au chef de service sera alors supprimé.

La mission générale du poste est de seconder le chef de service dans la perspective de le remplacer. Le recrutement est envisagé pour la prochaine scolaire pour assurer un tuilage minimum de 6 mois avant son départ.

Aux côtés du chef de service, et dans le cadre du tuilage, l'agent aura pour missions :

- Garantir la production et l'expédition quotidienne des repas pour les restaurants des écoles, des crèches et des centres de loisirs,
- Impulser une exigence de qualité auprès de ses équipes (mise en place des standards de qualité...),
- Initier et développer l'utilisation de nouveaux produits (recherche de nouveaux fournisseurs, circuits courts, produits Bio),
- Animer le groupe de travail sur l'élaboration des menus,
- Assurer la responsabilité de l'élaboration des marchés de la cuisine centrale,
- Assurer des formations internes auprès de son équipe (HACCP, culture professionnelle, technique et technologie culinaire),
- Assurer la responsabilité de l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre du PMS de la cuisine municipale en lien avec la Direction des Services Vétérinaires,
- Assurer la responsabilité de l'élaboration et du suivi du PMS des restaurants des écoles et des crèches en lien avec la Direction des Services Vétérinaires,
- Participer à la conception et à l'aménagement de la cuisine municipale,
- Planifier, organiser et contrôler les travaux de maintenance sur site,

- Recenser les besoins en équipements et matériels, planifier leur renouvellement et leur acquisition,
- Alerter sur les risques de dysfonctionnement, la vétusté et les mises aux normes à réaliser,
- Gérer les situations d'urgence.

Dans l'hypothèse où le poste ne serait pas pourvu par un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté (en application de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984) et percevra une rémunération fixée en référence à un grade du cadre d'emploi des ingénieurs, ainsi que le régime indemnitaire afférent dans les conditions prévues par la délibération du Conseil Municipal du 15 octobre 1994.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création d'un emploi d'ingénieur, (chef de service adjoint restauration) de la filière technique - catégorie A - grade de référence ingénieur principal au sein de la Direction Education,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0